



**CONSEIL MUNICIPAL SEANCE
DU 14 NOVEMBRE 2022
COMPTE RENDU**

Date et heure de réunion : 14 novembre 2022 à 20h00.

Président de séance : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, maire.

Conseillers présents : Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET, M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Stéphanie TRÉMELO, M. Patrice ETIENNE, Mme Lucie PAUL, M. Simon VIVIEN, M. Rémy GUESDON, M. Vincent GOUIN, Mme Catherine BAILLEUL, M. Éric MARIE, M. Richard GESLIN, Mme Karima HOUDAYER, M. Patrice HÉAS, Mme France BRETONNIER, M. Anthony TESSIER

Conseillers excusés : Mme Agnès SION, Mme Bénédicte NEVEUX, Mme Isabelle DUVAL, absente donne pouvoir à Madame France BRETONNIER, Cédric HUREL, absent a donné pouvoir à M. Jean-Noël BEAUDOIN, Mme Sandrine ROINÉ, absente donne pouvoir à Catherine BAILLEUL, Mme Ludivine GUIBRETEAU, absente, donne pouvoir à Lucie PAUL, M. Thibault SAURISSE, absent, donne pouvoir à M Anthony TESSIER, M. Yves-Antoine CHERHAL.

Secrétaire de séance : M. Richard GESLIN

Date de convocation : 9 novembre 2022

Conseillers en exercice : 23

Date d'affichage : 7 novembre 2022

Conseillers présents : 15

Conseillers votants : 20

DELIBERATIONS

SUJETS

DECISIONS

	Approbation du PV du Conseil Municipal du 17 octobre	
0		<i>Unanimité</i>
1	<p>1- Projet de réimplantation éolienne</p> <p>Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de rééquipement du parc éolien d'Erbray I porté par les sociétés EnergieTEAM et Compagnie Nationale du Rhône (CNR), les résultats des études de faisabilité techniques (environnementales, paysage et patrimoine, acoustiques) permettent d'envisager l'implantation de 4 à 5 éoliennes dans la zone de projet. EnergieTEAM et CNR proposent au Conseil municipal, suite à la présentation des différents enjeux du projet et d'un temps d'échange de se positionner sur le nombre d'éoliennes qui lui apparaît le plus pertinent.</p> <p>Madame le Maire invite ceux des membres du Conseil Municipal qui auraient directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans la réalisation de ce projet, à quitter la séance préalablement aux débats et au vote relatif au projet éolien.</p> <p>Ainsi, il sera proposé au Conseil municipal, d'approuver la poursuite du projet, d'approuver un projet d'implantation de 4 éoliennes et/ou d'approuver un projet d'implantation de 5 éoliennes.</p>	<p>Le Conseil municipal décide :</p> <p>Approuve la suite du projet et l'implantation à 5 éoliennes : 14 pour, 4 contre et 1 abstention</p> <p>Désapprouve l'implantation à 4 éoliennes : 5 pour, 13 contre, 1 abstention</p>

2	<p>2- Validation du projet de Convention Assistance Technique Assainissement avec le département de la Loire-Atlantique</p> <p>Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal en date du 10 mars 2020 a approuvé la mission d'assistance pour le suivi du service public d'assainissement. Depuis le 1^{er} janvier 2021, cette mission est assurée par le département grâce à une convention. Celle-ci arrive à échéance le 31 décembre 2022.</p> <p>Le Département de Loire-Atlantique envisage de poursuivre sans modification majeure son offre actuelle d'assistance technique à l'assainissement collectif et prévoit de délibérer en janvier 2023 sur les modalités opérationnelles détaillées de cette assistance ainsi maintenue. La convention serait établie pour la période 2023-2025.</p> <p>Ainsi, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le projet de convention entre la commune et le département et d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte d'engagement.</p>	<p>Approbation du Conseil municipal à l'unanimité</p>
3	<p>3- Soutien à la motion de l'AMF sur les finances locales</p> <p>Madame le Maire rappelle que l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités est une association ayant pour but la défense des libertés locales. C'est un interlocuteur privilégié qui est forte de proposition auprès du gouvernement. Elle propose aux communes et intercommunalités de soutenir ses propositions qui sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Indexer la DGF sur l'inflation 2023 - Maintenir l'indexation des bases fiscales - Renoncer à la suppression de la CVAE ou revoir les modalités de sa suppression - Renoncer à tout dispositif punitif d'encadrement de l'action locale - réintégrer les opérations d'aménagement, d'agencement et d'acquisition de terrains dans l'assiette du FCTVA - rénover les procédures d'attribution de la DETR et de la DSIL - Créer un bouclier énergétique d'urgence - Permettre aux collectivités de sortir sans pénalités financières des nouveaux contrats de fourniture d'énergie - Donner aux collectivités qui le souhaitent la possibilité de revenir aux tarifs réglementés de vente <p>Ainsi, il sera proposé au Conseil Municipal de soutenir les propositions de l'AMF.</p>	<p>Approbation du Conseil municipal à 17 voix pour et 3 abstentions</p>
4	<p>4- Modification des tarifs pour les associations Erbréennes pour la salle de l'Arborosa</p> <p>Madame le Maire rappelle que la salle polyvalente l'Arborosa est mise à disposition des associations de la commune d'Erbray. Actuellement, les associations peuvent bénéficier d'une subvention exceptionnelle pour la location de la salle d'un montant de 50% du prix de la réservation. Ces demandes doivent faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal, et ce, pour chaque demande. Ceci multiplie le travail administratif puisque les associations paient la totalité du tarif de réservation et, ensuite, la commune rembourse à hauteur de 50% cette réservation. Il est donc proposé de modifier les tarifs de la salle pour les associations Erbréennes lorsqu'elle loue la salle à chaque utilisation.</p> <p>Les nouveaux tarifs proposés sont les suivants :</p> <p style="text-align: center;"><u>TARIFICATION SALLE POLYVALENTE A CARACTERE SOCIO-CULTUREL</u></p>	<p>Approbation du Conseil municipal à 17 voix pour, 2 contre et 1 abstention</p>

	ANCIEN TARIF ASSOCIATIONS COMMUNE	NOUVEAU TARIF ASSOCIATIONS COMMUNE
SALLE ET BAR – TARIF JOURNEE	800 €	400€
SALLE ET BAR – TARIF JOURNEE SUPPLEMENTAIRE	500 €	250€
OPTION : FORFAIT CUISINE	200 €	100€
OPTION : FORFAIT REGIE/VIDEOPROJECTEUR/ECRAN/SONO MICRO	100 €	50€
OPTION : FORFAIT LOGES	50 €	25€
OPTION : FORFAIT TRIBUNE	300 €	150€
CAUTION	1000€	500€

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal, de modifier les tarifs de la salle l'Arborosa pour les associations Erbréennes à partir du 1^{er} janvier 2023 et autorise le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DU MAIRE

DEC-22-070 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis à La Lande du Bignon, 44110 Erbray, cadastré parcelle XD 289.

DEC-22-071 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis à La Lande du Bignon, 44110 Erbray, cadastré parcelle XD 199.

DEC-22-072 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis à Les Rivières 44110 Erbray cadastré parcelle ZX350.

DEC-22-073 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 9 chemin des Vignes 44110 Erbray cadastré parcelles AA143 AA144, AA146 et AA148.

DEC-22-074 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 36, la Vallée 44110 Erbray, cadastré parcelle YT 274.

DEC-22-075 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 32, Beauchêne, 44110 Erbray, cadastré parcelles YS108 et YS 170.

DEC-22-076 : Renonciation au droit de préemption urbain pour le bien sis 23 rue de l'Outre 44110 Erbray, cadastré parcelle ZX 369.

La séance est levée à 21h54
Compte rendu affiché le 16 novembre 2022,
le Maire, Mme Isabelle DUFOURD-BOUCHET



